

Ce résumé donne un aperçu de votre régime de prestations collectives. Les employés réguliers à temps plein travaillant plus de 24 heures par semaine et leurs personnes à charge admissibles peuvent participer au régime de prestations collectives. Il est important que vous et votre ou vos personnes à charge admissibles adhérerez au régime dans les 31 jours suivant votre date d'admissibilité afin d'éviter toute limitation et restriction de la couverture. BrandSafway paie 100 % des primes des prestations de santé et de soins dentaires.



Soins dentaires

- Soins dentaires de base remboursés à 90 %
 - Radiographies, examens oraux, nettoyages
- Soins dentaires majeurs remboursés à 50 %
 - Couronnes, ponts, dentiers
- Maximum annuel combiné pour les prestations de base et majeures de 1 500 \$ par personne par année de prestation
- Les services d'orthodontie pour les enfants à charge sont remboursés à 50 % jusqu'à un maximum à vie de 1 500 \$ par personne à charge



Assurance-maladie complémentaire

- Remboursement à 100 % des services et fournitures admissibles jusqu'à concurrence des frais raisonnables et habituels
- Couverture des médicaments sur ordonnance remboursés à 90 %
 - générique obligatoire
 - Plafond des frais de distribution de 8 \$ (sauf au Québec)
- Chambre d'hôpital semi-privée
- Praticiens paramédicaux : 500 \$ par praticien par année de prestation pour les éléments suivants :
 - Acuponcteur
 - Chiropraticien
 - Diététiste
 - Massothérapeute
 - Ostéopathe
 - Physiothérapeute
 - Naturopathe
 - Podiatre
 - Psychologue/Travailleur social
 - Orthophoniste
- Soins oculaires :
 - Un examen tous les 24 mois
 - 250 \$ tous les 24 mois pour les lentilles, montures et verres de contact
- Équipement et fournitures médicales inclus : se référer au livret des prestations pour une liste complète



Voyages d'urgence hors du pays

- Remboursement à 100 %.
- Maximum illimité
- Urgences imprévues et inattendues
- Voyages d'affaires ou d'agrément
- Vous devez voyager avec votre carte d'assistance voyage



Compte de dépenses pour soins de santé

- 500 \$ par employé par année civile
- Pour une couverture supplémentaire des frais de santé ou dentaires admissibles non couverts par le régime (frais admissibles définis par l'Agence du revenu du Canada).

Administrateur des prestations
Centre de solutions d'avantages de TELUS
1-855-982-1009

[Helpdesk Flexit360@telus.com](mailto:Helpdesk_Flexit360@telus.com)

- Inscription, couverture, bénéficiaire, événements de la vie

SSQ Assurance
1-877-651-8080
Espace-client.ssq.ca

- Réclamations

L'équipe RH de BrandSafway

- Demandes d'invalidité de courte et de longue durée